

Adresse des membres composant le tribunal du district de Cambrai à la Convention nationale, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres composant le tribunal du district de Cambrai à la Convention nationale, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 63-65;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19631_t1_0063_0000_14

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Séance du 3 frimaire an III

(dimanche 23 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

La séance est ouverte par la lecture des adresses (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

1

a

Les administrateurs du département du Montblanc^a ; les administrateurs du district de Bordeaux [Bec-d'Ambès]^b, et du district de Besançon [Doubs]^c ; les membres composant les tribunaux de district de Cambrai [Nord]^d et de Verdun [Meuse]^e ; les conseils-généraux de la commune de Forges, département de la Seine-Inférieure^f, de Châtillon-sur-Arroux [Châtillon-sur-Aron, ci-devant Châtillon-en-Bazois], département de la Nièvre^g ; la municipalité de Donzère, département de la Drôme^h ; le comité révolutionnaire du district de Lons-le-Saulnier [Jura]ⁱ ; les citoyens composant les sociétés populaires de Tell-le-Grand, ci-devant Châteaumeillant, département [du Cher]^j ; de Phalsbourg, département de la Meurthe^k ; de Duravel, département du Lot^l ; de La Jarrie, département de la Charente-Inférieure^m ; de Chauny, département de l'Aisneⁿ ; de Coutras, département du Bec-d'Ambès^o ; les citoyens du district de Lons-le-Saulnier [Jura]^p, convoqués en assemblée générale par les représentants du peuple Besson, Sevestre, Foucher (du Cher), et Pelletier ; les citoyens des communes de Thionville, département de la Moselle^q ; d'Ivry, département de l'Eure^r ; remercient la Convention nationale de les avoir éclairés par les principes contenus dans l'Adresse aux Français, d'avoir comprimé les continuateurs des triumvirs en fermant leur repaire, de maintenir l'ordre du jour sur les vertus républicaines ; l'engagent à mériter de plus en plus, en restant à son poste, en domptant à la fois les ennemis du dedans et du dehors, l'estime et l'attachement de tous les bons citoyens.

[Les administrateurs du département du Montblanc à la Convention nationale, Chambéry, le 9 brumaire an III] (4)

Citoyens représentans,

La vigueur et les efforts généreux que vous déployates au 9 thermidor ont donné au peuple, la mesure de son courage. Sa voix s'est partout élevée et une lumière terrible a pénétré les voiles du patriotisme mensonger. La vertu reprend son empire. Le patriote sincère atteint le terme de ses espérances. La politique bienfaisante, dont vous avez présenté le sublime symbole dans votre adresse au Peuple français déjà mise en action hâtera les destinées de la République. L'exemple de son bonheur, plus puissant encore que nos armées, étendra partout l'empire de la Liberté. La postérité seule pourra vous payer un juste tribut de gloire. Nos cœurs reconnoissans vous invitent à achever votre ouvrage, en affermissant la République sur les ruines de tous ses ennemis.

Salut et Fraternité.

Suivent 7 signatures.

b

[Les administrateurs du district de Bordeaux à la Convention nationale, Bordeaux, le 8 brumaire an III] (5)

(1) P.-V., L, 78.

(2) P.-V., L, 26.

(3) P.-V., L, 27.

(4) C 328 (1), pl. 1446, p. 10. *Bull.*, 5 frim. (suppl.) ; *Moniteur*, XXII, 601.

(5) C 328 (1), pl. 1446, p. 8. *Bull.*, 5 frim. (suppl.) ; *Moniteur*, XXII, 601.

Citoyens représentans,

Tandis que les armées victorieuses d'un peuple libre dispersent les phalanges ennemies, envahissent ou renversent les boulevards élevés par la tyrannie, et font pâlir le crime sur tous les trônes de l'univers ; il vous restoit, immortels Législateurs, à terrasser dans le sein de la République et l'intrigue et la malveillance ; à fixer le peuple sur ses intérêts, comme sur ses devoirs. Votre Adresse aux français, a comblé ses vœux, a ranimé ses espérances. Le concert unanime de bénédictions qui s'est élevé de tous les points de la République, atteste la grandeur du bienfait et celle de la reconnaissance.

Le bonheur et la félicité d'un grand peuple, sont dans vos mains. Votre énergie nous répond du succès ; déjà la terreur a fait place à la justice ; que les aristocrates, les hommes immoraux, les intrigants, les délapidateurs, les fripons, en un mot, tous les ennemis de la Révolution soient démasqués et punis, et ne quittés le poste que vous avez si glorieusement occupé, que lorsque vous aurez forcé nos ennemis abatus à une paix glorieuse pour la République et consolidé la liberté sur des bases immuables. Notre cri, comme notre point de ralliement, sera toujours *Vive la République, vive la Convention nationale.*

Suivent 10 signatures.

c

[*Les administrateurs composant le conseil général du district de Besançon, Besançon, le 12 brumaire an III*] (6)

Citoyens représentans,

Cette commune qui ne devait son air de splendeur qu'à la réunion des corps quelle possédait dans son sein, vous doit, sages Législateurs, des biens plus précieux et plus durables.

Les représentans Sevestre, Foucher (du Cher) et Pelletier accompagnés de leur collègue Besson viennent, par une épuration salutaire, d'en éloigner la terreur, et de répandre dans nombre de familles désolées cette joye et ce bonheur qui entretiennent ou augmentent le violent et sincère attachement à la Révolution. Ils ont donné aux citoyens de cette intéressante commune des magistrats et des administrateurs de leur choix.

Ces représentans ont été félicités, applaudis et assurés de la confiance et de l'obéissance générale à vos décrets, ils sont l'aimant irrésistible qui entraîne tous les cœurs vers la Liberté, l'Égalité et l'immuable unité de la République.

Les administrateurs composant le Conseil général du District de Besançon.

Suivent 6 signatures.

d

[*Les membres composant le tribunal du district de Cambrai à la Convention nationale, Cambrai, s. d.*] (7)

Citoyens représentans,

En développant aux yeux de tous les français les principes qui vous dirigent ; en exposant à la face de l'univers votre profession de foi, vous consolez le patriote des maux que la tyrannie lui a fait éprouver : vous rehaussez son zèle pour la chose publique (si toutefois ce zèle est susceptible d'accroissement), vous portez le désespoir dans les cœurs du médisant et vous semez partout la douce satisfaction.

Oui les ennemis du gouvernement républicain cherchaient à l'anéantir ; à ériger sur ses débris fumans un horrible despotisme. La force armée qui les suivait s'affaiblit bientôt devant vos courageuses cohortes ; la perfidie lui succède ; la corruption, la trahison, enfin tous les crimes furent employés pour renverser le temple de la liberté que cinq ans venaient d'ériger.

Un français que l'apparence des vertus républicains avaient rendu l'idole de son pays, qui s'en était attiré toute la confiance ; qui ne paraissait vivre, qui ne semblait respirer que pour la liberté, que pour le bonheur de ses semblables ; Robespierre en était le tiran le plus cruel et le plus dangereux. Un système abominable de conspiration était préparé entre ses main, l'hipocrisie en fournissait les levains, et tout ce qu'il y avait d'hommes de sang dans la France en étaient les instrumens. Déjà flottait l'étendard de la proscription, les talens et tout ce qui était soupçonné d'avoir assez de lumières pour éclairer le peuple sur ses dangers, était menacé et proscrit. La terre était jonchée de cadavres et l'océan s'engloutissait dans des gouffres immenses des milliers de victimes. Les ravages s'étendaient partout ; des assassins armés d'un fer sacré s'appesantissaient sur les têtes innocentes autant que sur celles des coupables. La France n'offrant plus qu'une forêt d'échaffauds, et bientôt n'eut été qu'un vaste cimetièr.

C'est là sans doute où voulait nous mener le tiran. C'est là l'objet de tous ses vœux. C'était là la mission de ses infâmes satellites.

Citoyens représentans, ses poignards alors se fussent levés contre vous, et ne trouvant plus d'obstacle, Robespierre eut élevé sans peine son trône infernal. Mais le génie qui veille sur nos destinées arrêta le monstre dans sa course, il en a fait justice, et la tyrannie est disparue du sol de la République. Bientôt les restes impurs qu'elle a laissés après elle, ces Phalaris modernes, ces sycophantes obscurs disparaîtront aussi de la société qu'ils infectent.

Ô nos concitoyens, bons, vous ne verrez plus dans vos murs un tigre farouche tout couvert de sang de vos frères porter la désolation dans vos familles ; vous ne verrez plus ces féroces satelli-

(6) C 328 (1), pl. 1446, p. 7. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).

(7) C 328 (1), pl. 1446, p. 4. *Bull.*, 5 frim. (suppl.) ; *Moniteur*, XXII, 601.

tes vous arracher de vos foyers, après avoir dévasté vos propriétés ; vous ne verrez plus le sang innocent confondu avec le sang coupable ruisseler dans vos rües et souiller vos places effrayées de cet horrible mélange : vous ne verrez plus entasser victimes sur victimes ; et les ministres insolens du monstre qui nous persécutaient n'insulteront plus après nôtre mort à nos cadavres sanglants. Eh ! tirons le voile sur les horreurs, ensevelissons-les dans un oubli éternel.

Citoÿens représentans, Cambrai qu'on a voulu noircir, Cambrai trouve sa justification dans les maux qu'il a souffert. Moins ami de la République, moins ami de vos lois peut-être eut-il été plus respecté. S'il renferma des ennemis du peuple, si comme tout le reste de la France il recela des complices du tyran, les traîtres sont déjoués, dispersés, anéantis.

Que de patriotes y ont gémi ! mais tout est changé, l'homme de bien, l'honnête homme, le seul, le vrai républicain, celui que vous peignez si bien dans vôtre adresse au peuple, va respirer en paix ; va donner librement l'essor à son patriotisme. Une guerre éternelle au crime, la justice enfin va succéder à la persécution. Ralliés tous autour de leur représentans les français trouveront bientôt le terme de leurs travaux, la paix et le bonheur dont les principes de la Convention sont le sur garant.

Ouï, citoÿens représentans, tous les cœurs vous sont dévoués, ouï nous allons tous nous rapprocher de vous, nous déjouerons l'intrigue ; vous punirez le crime : nous respecterons l'humanité ; vous pardonnerez à l'erreur et la Convention ne comptera plus que des vertus dans son sein.

Vive la République !

VOLCHERICK, *commissaire national*,
A. LALEU, *greffier et 6 autres signatures*.

e

[*Les membres composant le tribunal du district de Verdun à la Convention nationale, Verdun, le 16 brumaire an III*] (8)

Citoÿens-représentants,

Trop longtemps l'arbre de la liberté fut le jouet des tempêtes ; vous avez parlé, il a repris son à-plomb, et désormais, tranquilles sous son ombre, nous allons savourer les douceurs du gouvernement républicain. La Convention et le peuple, voilà la République ; toute autorité intermédiaire seroit une monstruosité politique, destructrice de l'unité et de l'indivisibilité que nous avons juré de maintenir. Haine aux scélérats et aux intrigans, honneur à la probité et à la vertu, respect pour la justice, maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix : tels sont les principes consacrés par votre Adresse au peuple français, tels sont les nôtres. Continuez, représentans, par la sagesse de vos décrets et l'énergie de vos ver-

tus, de bien mériter d'un peuple qui est digne de la liberté, comme vous êtes dignes de son amour.

A. POUR, *président*,
MADIU, *commissaire national*,
MARO, *greffier*
et 4 autres signatures.

f

[*Le conseil général de la commune de Forges aux représentants du peuple à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (9)

Aux représentans du peuple français composant la Convention nationale,

Nous venons de recevoir votre Proclamation au Peuple Français : depuis cinq ans, elle était attendue. Enfin l'esprit public a sa boussole ; il ne flottera plus au gré des factions, et il ne sera plus en la puissance des factieux, de donner leurs fureurs pour la pensée nationale. Ce ne sera plus ni à la loi de quelques hommes que l'on croira, ni sur l'impulsion de quelques intérêts que l'on agira. Les principes, ces constellations immortelles qui marquent aux hommes la droite route, et que ni les ténèbres de l'erreur, ni les fausses clartés des passions ne sauraient éclipser, les seuls principes désormais dirigeront la marche du vaisseau dont vous tenez le gouvernail, le conduisant au port, et sauront l'y amener inébranlablement. Désormais le peuple ne peut plus s'égarer, vous ne le pouvez plus vous-mêmes. Votre proclamation, cette charte irrévocable, a levé tous les doutes et dissipé tous les moyens de dévier. C'est sur elle que la législation vérifiera les lois, et les citoÿens ses devoirs : et si jamais, vous vous écartez des principes, c'est elle que nous nous chargerions de vous rappeler.

Que vous connaissez bien ce peuple que vous représentez, et qu'il se reconnait bien en vous ! qu'ils le connaissent peu ces hommes qui tentent de populariser leurs maximes de terreur et de sang.

Quoi le français devant qui tremblent les esclaves, auroit tremblé comme eux ! et la régénération se fut opérée par l'homicide ! non, ce c'est point en sortant de l'humanité que l'homme se retrouve, ce n'est point en brisant les liens sociaux qu'il devient social : et les voix ne seraient que des tyrans si elles n'étaient point humaines. Ô vous qui préparez à la félicité d'un grand peuple, vous qu'il n'a choisi sur vingt-cinq millions d'hommes pour lui donner des lois, que parce qu'il vous a cru les plus humains et les meilleurs, vous remplirez votre mission, vous payerez la confiance par son bonheur, il vous payera par sa reconnaissance et son amour.

Vive la République. Vive la Convention nationale.

D. LEROY, *maire*, JEAN-LOUIS RICARD,
J. DESQUINEMARRE, *officiers municipaux et*
6 autres signatures.

(8) C 328 (1), pl. 1446, p. 13. *Bull.*, 3 frim. ; *Moniteur*, XXII, 601.

(9) C 328 (1), pl. 1446, p. 12.